



## Étude de dangers et préparation du Plan d'action d'urgence pour l'aménagement hydroélectrique de Nangbéto

Sotelle HOUËSSOU

Chef du Service Environnement

Communauté Électrique du Bénin (CEB)

Togo

*Monsieur Sotelle HOUËSSOU est Doctorant en gestion de l'environnement. Ingénieur Agronome et spécialisé en gestion environnement à l'Université Senghor d'Alexandrie d'Égypte, il est en fonction à la Communauté Électrique du Bénin (Togo/Bénin) où il est le Chef du Service Environnement. Il œuvre pour une nouvelle gouvernance axée sur l'équité environnementale et sociale dans le secteur de la production et du transport de l'énergie électrique au Togo et au Bénin. Il veille quotidiennement à la prévention des dangers et à la gestion des risques qui font l'objet d'une évaluation permanente dans ce secteur d'activités dont les études pour être approuvées doivent faire état des questions des dangers potentiels et des risques avec un plan établi de gestion des risques.*

### Résumé

L'un des objectifs principaux de l'aménagement hydroélectrique du fleuve Mono à Nangbéto visait la réduction de la fréquence et de l'ampleur des crues dévastatrices des hautes eaux du fleuve pour les populations en aval. Malheureusement, le phénomène d'inondation persiste même après la construction du barrage. Les populations ont fini par doigter à tort l'aménagement de Nangbéto comme étant à la base des inondations notamment surtout qu'elles surviennent à la suite du remplissage du lac artificiel à la côte 144 msm. Des études consacrées au phénomène ont montré que sa persistance est due à l'état d'occupation du sol ayant entraîné une régression des formations végétales naturelles (forêts et savanes) et une progression des formations anthropisées (mosaïques de cultures et de jachère, plantations) liée à la croissance démographique qui engendre par ailleurs une pression sur le foncier marquée par l'installation des personnes à des endroits inondables et impropres.

Cette vulnérabilité des populations en aval du barrage s'exprime en termes de conséquences prévisibles du phénomène sur les enjeux que sont vies humaines, importance financière, impacts économiques, intérêts culturels, etc.

Face à l'importance de ces conséquences et dans une vision d'éveil de conscience sur la gestion de cette vulnérabilité, la Communauté Électrique du Bénin (CEB), trouve qu'il importe d'élaborer et de mettre en œuvre un Plan d'action d'urgence afin de mieux renforcer la capacité de réponse face à des crises potentielles.

Ce document en cours d'élaboration montre la procédure d'élaboration d'un plan d'urgence qui indique la priorité et la chronologie des actions en situation d'urgence. Pour ce faire, il définit les caractéristiques de l'aménagement, les procédures actuelles en cas d'urgence, la description des situations d'urgence et les niveaux d'alerte (dysfonctionnement d'une vanne de l'évacuateur de crue, crue saisonnière faisant monter le plan d'eau à la côte de 143 msm et engendrant une ouverture des 4 vannes de l'évacuateur supérieure ou égale à 2 mètres, la rupture du barrage) et des niveaux d'alerte et les actions et moyens à mettre œuvre. L'efficacité de la mise en application de mesures d'urgence repose sur la planification des interventions pendant la situation d'urgence et le déploiement des mesures d'urgence qui s'articule en une série d'activités complémentaires et cohérentes.